



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 29/04/2025 en audioconférence

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE – Ariana VALVIDIA

Excusés : MM. Fatah LARAB - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Jerry TOUSSAINT.

Absent : M. Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 28247893 PARIS SC 2 / US PARIS XI D4.A du 05/04/25

Après un deuxième et dernier appel resté infructueux, la commission donne match perdu par pénalité (-1pt ; 0but) à l'équipe 2 de Paris Sport Culture et lui inflige une amende de 50 € (Cf. annexe financière) L'équipe de Paris XI US conserve les points acquis sur le terrain (3pt ; 1but) et leur demande les compositions d'équipe avant sanction.

La commission a rappelé en son PV du 18/02/25 et à nouveau en rubrique « informations » en son PV du 25/02/25 les sanctions encourues et notamment à l'article 44.2 en matière d'obligation à transmettre les feuilles de match dans des délais contraints.

Lors de ce match l'équipe du club Paris Sport Culture a reçu des sanctions administratives qui ne peuvent être individualisées, en conséquence, la commission lui inflige une amende de 16 X 8€ (licences manquantes), soit 128 €.
Communication de la composition de Paris XI :

1. Koffi Nathan 2545481651
2. Sidibe Karamoko 2547127160
3. JEDDI Adib 2547486699
4. MELOT Adrien 2547121519
5. DE JOANNIS DE VERCLO Paul 2543501443
6. CAMILI Guillaume 2518688116
7. GEORGES Adrien 9603992616
8. DIARRA Mahamadou 2547390031
9. PEETERS Thomas 2398040883
10. SAADAT Bilal 2546107811
11. DUFILS LANGLOIS Quentin 2547456724
12. MEHADJI Mohamed 2338142900
13. NEGROBAR Stéphane 2378035631
14. SOW Sada 2543783700

Encadrement :

SAINVAL Ismay 2546212359 E
 MEHADJI Hassane 2308095680 A
 JOSEPH Lucien 2308084352 A

ANCIENS

Courriel de BUTTES CHAUMONT du 27/04/25 demandant la diffusion des classements des +45ans.

La commission rappelle qu'il n'y a aucun classement dans toutes les épreuves sous forme de critérium y compris les +45ans conformément à l'article 14.12 du RSG 75.

JEUNES

U 16

Match N° 28238506 AS PARIS / PUC 3 D2.B du 18/05/25

demande de modification sur footclub par l'AS PARIS du 24/04/25 demandant d'avancer la rencontre au 11/05/25 au motif : Terrain fermé de Nelson Mandela.

La commission rappelle que c'est la dernière journée de championnat exigeant que toutes les rencontres se jouent le même jour selon les articles 10 et 15.6 du RSG 75. La commission demande l'attestation du gestionnaire du site invoquant la fermeture du stade Nelson Mandela.

Après vérification du classement de ces deux équipes, cette rencontre n'a aucune incidence sur les montées et descentes et peut donc avoir recours à son pouvoir dérogatoire prévue à l'article 10 du RSG 75 pour accorder cette modification au calendrier sous réserves que l'AS Paris obtienne l'accord du P.U.C.

Dans le cas contraire, la commission invite l'AS Paris à proposer un terrain de repli afin de ne pas être pénalisé.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4

AS BON CONSEIL (PV du 24/09/24)
 TROPS FC 2 (PV du 24/09/24)
 PETITS ANGES 2 (PV du 26/11/24)
 OP XV (PV du 17/12/24)
 VIKING 2 (PV du 11/02/25)
 JUNIOR ACADEMIE FC (PV du 11/03/25)
 TROPS FC (PV du 08/04/25)

SENIORS F D1

ENTENTE FEMININ PARIS XIII (PV du 29/10/24)
 P.U.C. 3 (PV du 28/01/25)

U16 D3

MINIS MAXIS (PV du 01/10/24)
 ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 01/10/24)
 PARIS EST SOLITAIRE 2 (PV du 08/10/24)
 RACING CLUB 18 (PV du 11/02/25)
 TROPS (PV du 17/12/24)

CDM

RACING CLUB 18 (PV du 25/03/25)

U15 D1

SALESIENNE (PV du 17/09/24)

ANCIENS D2

HAJDUK VELJKO (PV du 12/11/25 déclassement discipline)

PETITS ANGES 2 (PV du 21/01/25)

U18 D3

PARIS 13 ES 2 (PV du 17/09/24)

ESC XV (PV du 01/10/24)

ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)

JAM (PV du 11/03/25)

PSC 2 (PV du 01/04/25)

U16 D2

CAMILLIENNE 2 (PV du 01/10/24)

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 11/02/25)

PARIS 19 ANTILLAIS 5PV du 11/02/25)

U14 D3

MONTMARTRE OL (PV du 17/09/24)

U14 D4

CFFP 2 (PV du 01/10/24)

ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)

RACING CLUB 18 (PV du 15/10/24)

ESC XV (PV du 12/11/24)

AS BON CONSEIL 3 (PV du 10/12/24)

J A PARIS (PV du 18/03/25)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**RAPPEL**

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission. La commission précise donc qu'en jeune (U14 à U18) l'arbitre central est à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants sont à la charge des deux clubs.

Coupe 75 SENIORS

Finalistes MACCABI PARIS METROPOLE – PARIS 15 AC sous réserves de procédures en cours.

Coupe SENIORS Amitié

Finalistes ENFANTS GOUTTE d'OR 2 – ES PARISIENNE 2

Coupe CDM

Finaliste PARIS 13 ATLETICO – PARIS US SUISSE

Coupe séniors Féminines

Finalistes P.U.C. et PARIS FC 2 sous réserves de procédures en cours

Coupe Anciens

Finalistes PARIS 13 ATLETICO – PARIS 19 ESPERANCE 2 sous réserves de procédures en cours

Coupe U 20

Finalistes P.U.C. – PARIS 13 ATLETICO sous réserves de procédures en cours

Coupe U18

Finalistes MACCABI PARIS METROPOLE – P.U.C. sous réserves de procédures en cours.

Coupe U17

Finalistes PARIS 13 ATLETICO – PARIS FC 2

Coupe U16

Finalistes PARIS 15 AC / PARIS XIII ES sous réserves de procédures en cours.

Coupe U16 amitié

SEIZIEME ES 2 / PARIS 13 ATLETICO 3 sous réserves de procédures en cours.

Coupe U15

Finalistes P.U.C – PARIS FC

Coupe U14

1/2 de finale le 10/05/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U14 amitié

VAINQUEUR : P.U.C. 2

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

Finalistes BRETONS PARIS et PITRAY OLIER PARIS sous réserves de procédures en cours.